

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 369. La Question scolaire en Belgique, 369. L'Oiseau-Mouche, 373. Appréciation des opuscules de P. Bernard, 373. — Appel au clergé en faveur des écoles catholiques de Manitoba, 374. — Direction aux fidèles, 375. — Correspondance de Rome, 375. — Le T. H. Fr. Joseph, 377. — Pensées, 378. — Ce qu'on pense ailleurs, 378. — Mgr Fabre et les écoles catholiques, 378. Le cardinal San Felice, 379. Comédiens et sectaires, 380. Missionnaires morts en 1895, 380. — L'Eglise du Canada, 380. Sainte Eucratida, vierge et martyre, 385. — Memento hebdomadaire, 384.

Apostolat de la prière.

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE FÉVRIER.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez, chaque jour, sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour obtenir la béatification du Vénérable Père Claude de la Colombière.

La Question scolaire en Belgique

1879

(Suite)

ATTITUDE DU CABINET LIBÉRAL

“ En ce qui concerne le cabinet libéral, son but était d'exécuter un des points les plus importants du programme de 1846. la sécularisation complète de l'enseignement primaire. On sait ce que signifie dans le langage des loges ce mot retentissant : soustraire l'éducation du peuple à l'action de l'Église, former une génération sans foi, tel est le but poursuivi. Toutefois, les

chefs les plus avisés du parti libéral sentaient bien que les temps n'étaient pas mûrs pour cette réforme, et que mieux eût valu continuer à petit bruit la tactique suivie jusqu'alors, fausser dans la pratique la loi de 1842, et préparer ainsi le moment, où un changement radical eût pu s'opérer sans trop froisser la conscience publique. Mais l'on était poussé par les loges et par le parti avancé, et il fallait agir. La situation du ministère était complexe. Pour suivre le courant dominant, il fallait exclure de l'école toute influence religieuse ; pour ne pas s'aliéner la masse de l'opinion il était nécessaire de persuader qu'on n'était pas hostile à cette influence en elle-même, mais à l'intervention du clergé à titre d'autorité dans l'école.

“ Il fallait changer la base même du système en vigueur, et persuader en même temps au public que rien n'était changé. On s'en tira avec habileté peut-être, en tout cas sans franchise. On eut recours à un article vraiment digne de Byzance, en vertu duquel l'école devait être à la fois religieuse et non religieuse. Un local était mis à la disposition du prêtre dans le bâtiment de l'école, pour y donner l'instruction religieuse en dehors des heures de classe. On espérait ainsi, à force de distinctions subtiles et de nuances changeantes, arriver à contenter tout le monde, et l'on aurait pu répéter avec la chauve-souris du fabuliste :

Je suis oiseau, voyez mes ailes !

Je suis souris, vivent les rats !

“ Mais il n'en demeurait pas moins évident que l'idée-mère qui avait dicté le projet de loi, c'était la sécularisation de l'enseignement primaire, c'est-à-dire la suppression de l'influence religieuse dans l'éducation et l'instruction de l'enfance, et par suite la formation d'une génération indifférente, but final poursuivi par le parti de la libre pensée. Grâce à l'attitude compliquée qu'il avait adoptée et grâce aux équivoques qu'il s'efforçait d'accréditer sur la nature du projet de loi, le ministère libéral espérait faire servir le Saint-Siège à ses desseins. C'est pourquoi M. Frère-Orban renonça, provisoirement, à exécuter une mesure qu'il avait annoncée dans l'opposition et même depuis son entrée au ministère : il consentit au maintien de la légation belge auprès du Vatican. La menace de la suppression de cette légation devait être son *ultima ratio*, dans le cas où il n'aurait pu obtenir une action du Saint-Siège selon ses vues. On comprend

dès lors dans quel esprit furent conduites les négociations avec Rome, et combien peu de bonne foi y apporta le ministre belge.

ATTITUDE DE L'ÉPISCOPAT.

“ Quelle était maintenant l'attitude de l'épiscopat ? Elle était telle qu'on devait l'attendre de pasteurs zélés pour le salut des âmes, qui connaissaient de longue main l'adversaire auquel ils avaient affaire, son but avéré et l'histoire du parti libéral en matière d'enseignement. Sans donc se préoccuper des subtilités du projet de loi, les évêques dénoncèrent ouvertement sa tendance pernicieuse, le résultat certain qui en serait le fruit, et leur volonté inébranlable de s'opposer aux dangers qui menaçaient la foi des peuples confiés à leurs soins. Ils rappelèrent aux catholiques le devoir qu'ils avaient de défendre cette foi de tout leur pouvoir, les invitèrent à opposer écoles à écoles et prirent les mesures d'application pratique qu'ils jugèrent le plus convenables au but qu'ils s'étaient proposé : sauvegarder à tout prix les âmes de la jeunesse. Cette attitude là était-elle politique ? Il est probable que les évêques ne se le demandèrent même pas. Elle était apostolique et digne d'évêques qui doivent rendre compte à Dieu des âmes qui leur sont confiées, et non aux hommes du plus ou moins d'habileté de leur manière d'agir au point de vue politique.

ATTITUDE DU SAINT SIÈGE.

“ Quant au Saint-Siège, son attitude, comme son point de vue, devait différer sous certains rapports de celle de l'épiscopat. Il lui appartenait de ne négliger aucune chance d'amener le gouvernement belge à de meilleurs sentiments. De plus le mouvement des catholiques était tel, l'opposition aux projets du ministère prenait des proportions si imposantes qu'il était permis de se demander si le gouvernement, qui s'était décidé un peu malgré lui à soulever cette tempête, ne serait pas heureux de trouver un moyen de la conjurer en revenant sur ses projets et en acceptant l'intermédiaire du Saint-Siège pour arriver à quelque transaction. Enfin il était utile que le Vatican suivit avec attention les diverses phases du conflit qui se déroulait en Belgique, et pût adresser aux évêques les conseils que rendraient opportuns les dispositions éventuelles du gouvernement, ou l'appréciation d'une situation qui se modifiait sans cesse par de nouveaux incidents. D'ailleurs rien n'obligeait le Saint-

Père à interposer à chaque moment son autorité. Les évêques ne sont pas les simples préfets du Pape. Ils ont leur responsabilité et leur sphère d'action propre qui, sans restreindre en rien celle du Vicaire de Jésus-Christ, ne nécessite pas son intervention continue. Sans doute le Pape ne peut tolérer aucune erreur doctrinale dans l'épiscopat, mais, pour ce qui est des mesures disciplinaires, il n'y a aucune nécessité à ce qu'il les confirme toujours de son approbation explicite. Il peut se taire, sans cela approuver ou désapprouver. Il peut aussi approuver officieusement, sans donner à cette approbation le caractère d'une confirmation publique. Ces principes élémentaires furent totalement méconnus par le ministère belge, et leur oubli ne contribua pas peu à rendre obscures, même pour plusieurs catholiques, des choses qui, par elles-mêmes, étaient fort explicables. Il n'en est pas moins vrai que c'est dans les diverses considérations que nous venons d'exposer, qu'il faut chercher le motif de la longanimité du Saint-Siège vis-à-vis du gouvernement belge dans l'affaire qui nous occupe.

A la lumière de ces considérations, énumérons brièvement les principales phases de l'échange de vues qui eût lieu entre le Saint-Siège et le cabinet belge.

LES CATHOLIQUES ET LA CONSTITUTION BELGE

La première partie de cet échange de vues eut pour objet l'attitude des catholiques vis-à-vis de la Constitution belge. M. Frère exposa longuement au chargé d'affaires de Belgique à Rome, ses plaintes à propos des attaques dont les institutions belges auraient été l'objet, de la part des évêques et de certains catholiques. Le plus clair résultat de cette campagne fut d'obtenir l'assurance que les catholiques pouvaient et devaient maintenir et défendre la Constitution, et que Léon XIII n'était nullement partisan des violences de langage et des exagérations de polémique en quelque matière que ce fût.

Le reste de la correspondance diplomatique eut trait à la manière d'agir de l'épiscopat belge par rapport à la loi scolaire. Il convient donc de rappeler quels furent les principaux actes des évêques à ce propos.

L'ÉPISCOPAT BELGE ET LA LOI SCOLAIRE

Le 7 décembre 1878 alors que toute la Belgique s'agitait au sujet de la présentation du projet de loi sur l'instruction primaire,

ils publièrent une première lettre pastorale collective, où ils protestaient en général contre la prétendue neutralité scolaire, au nom des droits de l'Eglise et des consciences, au nom de la conservation sociale et au nom de la constitution. Le 21 janvier 1879, était déposé le projet de loi attendu. Il excluait complètement de l'enseignement primaire l'influence religieuse et supprimait l'enseignement de la religion dans les écoles normales. Le célèbre article IV de ce projet, qualifié par les libéraux eux-mêmes de *truc indigne d'un gouvernement qui se respecte*, proclamait en termes doucereux que l'enseignement religieux était laissé aux soins des familles et des ministres des cultes, et mettait un local dans l'école à la disposition des ministres des cultes pour y donner l'instruction religieuse en dehors des heures de classe.

(A suivre)

L'Oiseau-Mouche

"La *Semaine Religieuse* de Québec a terminé, le 2. janvier, l'étude que nous avons signalée déjà, et qui a pour titre "Une page de notre histoire," par des considérations très remarquables sur la crise actuelle, et sur les dangers qui menacent notre peuple, s'il continue d'écouter la voix des traîtres et des lâches, de préférence à celle de son épiscopat. Et le sage écrivain conclut en disant qu'il faut adhérer à la proposition d'un "Centre," tant que l'on n'aura pas trouvé mieux. C'est bien aussi notre avis."

Appréciation des opuscules de P. Bernard

"La providence a permis que justice exemplaire fût faite déjà de cette œuvre déplorable en tous points, (l'opuscule de M. David.) Sans parler des journaux honnêtes et chrétiens qui l'ont flétrie comme elle le méritait, personne n'ignore avec quelle sûreté de doctrine, quelle vigueur de raisonnement et quel bon sens chrétien, un écrivain s'est chargé de réfuter tant d'erreurs et d'inexactitudes, et de rétablir pour toujours les faits et la doctrine. Que Dieu récompense et bénisse le fidèle enfant de l'Eglise, qui a vengé avec tant de zèle et d'amour l'honneur de sa sainte mère!" (1).

(1) Circulaire de S. G. Mgr Bégin, 2 janvier 1897.

Appel au clergé en faveur des écoles catholiques du Manitoba

Je viens aujourd'hui faire appel à votre charité en faveur des malheureux catholiques du Manitoba.

Aucun évêque ne veut ni ne peut approuver le soi-disant "Règlement" de la question scolaire Manitobaine, qui ne repose en définitive, que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique. Monseigneur l'archevêque de St-Boniface a fait entendre de suite une protestation énergique contre ce "Règlement"; il n'a fait, en cela, qu'accomplir son devoir de pasteur et suivre la direction du St-Siège. Il était tenu de défendre ses ouailles; il a réclamé non pas des privilèges ou des faveurs mais des droits qui sont méconnus et foulés aux pieds.

Ce n'est pas le temps aujourd'hui d'examiner ce "Règlement" dans ses divers articles; mais ce que j'ai dit et écrit est déjà suffisant pour vous faire conclure que je le réprouve absolument. C'est dans ce sens que vous devrez parler à vos gens, lorsqu'ils viendront vous consulter.

Dans son Encyclique à la nation française, Léon XIII disait: "Ecclesia vero, integritatis fidei custos et vindex, quæ, delata sibi à Deo Conditore suo auctoritate, debet ad sapientiam Christianam universas vocare gentes, itemque sedulo videre quibus excolatur præceptis institutisque juventus quæ in ipsius potestate sit, semper cholas quas appellant "mixtas" vel "nétras" aperte damnavit, monitis etiam atque etiam patribus familias, ut in re tanti momenti animum attenderent ad cavendum."

La position très pénible qui est faite actuellement aux catholiques du Manitoba les met dans la nécessité d'avoir des écoles à eux, des écoles où les parents puissent envoyer leurs enfants sans danger. Mais comment soutenir ces écoles à leurs frais, lorsqu'ils sont déjà forcés de payer des taxes pour les écoles publiques que leurs enfants ne peuvent en conscience fréquenter? La population catholique du Manitoba est pauvre; le clergé ne peut guère offrir que son inaltérable dévouement à la jeunesse: quelques prêtres se sont mis à faire eux-mêmes la classe, d'autres vont les imiter. Mais évidemment les ressources pécuniaires et le personnel seront insuffisants pour répondre aux besoins.

C'est pourquoi, à l'exemple d'autres évêques du " Dominion. " je demande — en attendant que justice soit rendue, ou qu'on organise les secours d'une manière régulière — à chaque curé 5 piastres; à chaque pauvre missionnaire, à chaque vicaire et professeur de collège, 2 piastres; à chaque communauté religieuse, 10 piastres. Faisons aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fit à nous-mêmes. Ces braves gens sont nos frères par le sang et par la religion; ils ont besoin de secours pour avoir des écoles catholiques; aidons-les pour l'amour du bon Dieu, pour le salut de leurs enfants: ce sacrifice attirera, sans aucun doute, sur les travaux de votre ministère les plus précieuses bénédictions du ciel.

Ces aumônes devront m'être adressées à l'archevêché, autant que possible avant le carême. (1)

Direction aux fidèles

" C'est par vos évêques et les prêtres qui leur sont unis que vous devez recevoir les enseignements et les directions du Saint-Siège.

" Que chacun ait assez de sens chrétien pour bannir de sa maison tout homme et tout écrit qui lui enseignerait au nom d'un dignitaire quelconque, à ne pas respecter et à ne pas écouter les évêques que le Pape lui-même vous donne pour vous gouverner et auxquels il vous ordonne d'obéir comme à Jésus-Christ" (2).

CORRESPONDANCE DE ROME

Léon XIII et les Congrès catholiques

Les catholiques des Provinces de Calabre se réunissaient dernièrement en Congrès sous la direction de leurs Evêques respectifs. Sa Grandeur Mgr Janvier Portanova, archevêque de Reggio adressa le compte-rendu de ses assises au Souverain Pontife, qui répondit au Prélat par un Bref spécial où nous lisons toute la pensée du Pape au sujet des congrès catholiques dont on pourrait dire qu'à notre époque ils sont à l'ordre du jour. Léon XIII remercie le Seigneur d'avoir excité le zèle des

(1) (2) Circulaire au clergé de Québec, 12 janvier 1897.

Pasteurs de cette région, ainsi que d'avoir béni et fécondé leur piété. . . " Et puisque, ainsi qu'il résulte des faits et documents de notre Pontificat ajoute-t-il, rien ne saurait être plus agréable pour Nous comme de voir se réveiller et se fortifier partout l'esprit d'action chez les Catholiques, Nous partageons bien volontiers, vos espérances, et souhaitons que ce congrès rapporte des fruits abondants, qu'il soit l'inspirateur de nobles initiatives ayant pour but de cultiver les plus nobles vertus, de fortifier le courage des devoirs chrétiennement remplis et d'affermir les sentiments élevés du dévouement, dont vous étiez unanimement animés envers le Saint-Siège et notre Personne." Léon XIII regrette que dans certains diocèses d'Italie on n'apprécie pas suffisamment ce moyen de réveil catholique, d'où résulteraient de si grands avantages pour le bien religieux avec lequel est indissolublement lié le bien civil lui-même des individus comme de la société. Il espère que l'exemple de quelques diocèses entraînera les autres, et qu'ainsi on verra surgir et s'accroître partout, une sainte émulation pour le triomphe de la cause de Jésus-Christ.

* * *

Le dernier consistoire

Pour combler les vides faits par la mort dans le Sacré Collège Sa Sainteté Léon XIII réunissait le 30 novembre le Consistoire secret au Palais du Vatican pour la publication des deux Cardinaux suivants :

L'abbé Joseph Prisco, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Naples et Préfet des études au Lycée archiépiscopal de la même ville. Il jouit d'un grand renom comme théologien et philosophe. — Le Rme P. Raphaël Pirótti, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Maître du Sacré Palais : il compte parmi les membres les plus illustres et les plus zélés de la Pieuse Union de saint Antoine.

Ces deux Princes de l'Eglise appartiennent à l'Ordre des Diares.

Le jeudi 5 décembre eut lieu le consistoire publié pour l'imposition du Chapeau cardinalice aux nouveaux Cardinaux créés et publiés dans les consistoires derniers, savoir :

L'Eme Dominique Marie Jacobini, ancien Nonce apostolique au Portugal.

L'Eme Antoine Agliardi, ancien Nonce apostolique en Autriche.

L'Eme Dominique Ferrata, Nonce apostolique en France.

L'Eme Séraphin Cretoni, ancien Nonce apostolique en Espagne.

Mgr François Satolli, ancien Délégué apostolique aux Etats-Unis.

Et enfin les deux Cardinaux Diacres déjà cités.

Les quatre autres Nonces portent sous la pourpre cardinalice l'humble habit du Tiers-Ordre de S. François.

Dans les deux Consistoires, le Souverain Pontife a pourvu de leurs titulaires, 13 nouveaux sièges vacants.

Le T. H. Fr. Joseph

Le Très Honoré Frère Joseph, treizième supérieur général de l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, né à Saint-Etienne le 30 mars 1863, est décédé le 1er janvier 1897 à Archacon.

Il y avait environ quarante ans que le T. H. Fr. Joseph, petit novice en des temps plus troublés, avait dit : " J'en serai, toutes ces avanies ont de l'attrait pour moi, " Il avait commencé sa carrière dans une maison étroite et pauvre du faubourg Saint-Martin, et à seize ans, il faisait déjà l'école en un quartier de Paris tout ensanglanté par l'émeute.

Il se révéla comme un maître hors ligne par la conception et l'organisation de l'un des meilleurs établissements scolaires de la capitale, l'institution dite des Frères-Bourgeois, qui comprend à la fois un cercle de jeunes gens appartenant au commerce ou aux grandes écoles nationales, un collège d'enseignement moderne et professionnel, et une maison de famille.

Il y a douze ans que le laborieux ouvrier qui avait tant fait pour la jeunesse à Paris, et que son esprit d'initiative avait désigné pour gouverner l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, était investi de sa charge par l'approbation du Pape, le 20 octobre 1884.

Une des principales fondations du Très Honoré Frère Joseph a été la maison de retraites d'Athir; il y a placé le tombeau de ses prédécesseurs; il y a marqué lui-même sa place, et c'est là qu'il repose.

E. I. P.

Pensées

“Larmes d'héritiers, rire sous masque.”

“Pauvre en désirs, riche en contentement.”

Ce qu'on en pense ailleurs

Quand nous prétendons que le pseudo-règlement de la question manitobaine “est un honteux abandon des droits catholiques” (suivant l'expression de l'un des hommes les plus sages de cette Province), on nous dit volontiers que c'est la partisanerie politique qui nous fait parler ainsi, on nous accuse d'être conservateurs, tories, etc.

Eh bien, comment les catholiques des autres pays apprécient-ils ce fameux règlement ! Nos partis politiques leur sont bien indifférents à eux ; et leur avis doit être bien impartial.

Citons donc aux fauteurs du compromis, le *Liverpool Catholic Times*, d'Angleterre, le *New York Freeman's Journal*, la *Sacred Heart Review*, le *Pilot*, l'*Ave Maria*, le *Boston Republic*, le *N.-Y. Catholic News*, la *Catholic Review* (New-York), le *Western Watchman*, tous journaux catholiques des Etats-Unis, et qui s'accordent à blâmer le prétendu règlement.

Voyons ! Tous ces écrivains étrangers parlent-ils de la sorte, parce qu'ils sont bleus, conservateurs, etc ?

Qu'on nous cite maintenant des catholiques de l'étranger qui trouvent que nos frères du Manitoba ont obtenu justice ! —

Non, on n'en trouve qu'au Canada, de ces catholiques qui mettent, en cette affaire, leur parti avant leur religion.

Il y aurait encore à signaler un “catholique éclairé.” qui réside bien loin du Canada, que l'on ne saurait accuser d'être un tory, et qui n'approuvera jamais le règlement Laurier-Greenway...

C'est N. S. P. le Pape Léon XIII.

ORNIS, de l'Oiseau-Mouche.

Mgr Fabre et les écoles catholiques

Montréal, le 7 décembre 1896.

A. S. G. Mgr A. Langevin, Archevêque de St-Boniface,

J'en ai probablement pour peu de temps à vivre. Mon sacrifice est fait. Je suis entre les mains de Dieu. Mais avant

de mourir; je veux vous exprimer à vous, Monseigneur, et à tous les catholiques du Manitoba si douloureusement éprouvés, ma plus profonde sympathie. Je fais des vœux ardents pour que la cause de vos écoles, cause qui intéressé tant la conscience et la justice, finisse par triompher, et que les catholiques rentrent bientôt dans la plénitude des droits qui leur ont été enlevés.

Je me recommande à vos prières, et je demeure.

Monseigneur,

Votre bien dévoué,

EDOUARD CHS FABRE, Arch. de Montréal.

Le cardinal San Felice

Le cardinal San Felice vient de mourir, âgé de 62 ans.

Le cardinal San Felice est le cent dix-septième prince de l'Église que le Pape Léon XIII voit mourir depuis son élévation au pontificat. Le prélat défunt, qui était vénéré à l'égal d'un saint et qui jouissait d'une immense popularité dans l'archevêché de Naples, appartenait à une des plus nobles familles d'Italie.

On se souvient des visites successives et sensationnelles que lui fit l'année dernière l'empereur d'Allemagne, lors de son voyage en Italie avec l'impératrice.

En 1884, lors de la terrible épidémie cholérique, le cardinal San Felice fut admirable de dévouement; on le vit visiter partout les malades et se montrer partout un véritable apôtre de la charité.

Aussi, quand l'épidémie eut entièrement disparu, ses admirateurs voulurent-ils lui donner un témoignage de reconnaissance publique en lui offrant une magnifique croix pastorale de \$4 000 piastres environ. Cette croix le généreux prélat la donna un jour à la quête qu'était venu faire, à Naples, le cardinal Lavigerie pour ses œuvres antiesclavagistes d'Afrique. Mais la population se cotisa à nouveau, la racheta à un prix un peu plus élevé qu'elle n'avait coûté et l'offrit une seconde fois à son archevêque,

Par la mort du cardinal San Felice, le nombre des cardinaux se trouve réduit à 58.

Comédiens et sectaires

Parmi les députés qui ont montré le plus d'acharnement pour décréter la prompte laïcisation des écoles de filles, se trouvait M. Jourdan, de la Lozère. Or il est notoire, et M. Plichon a pu le dire à la tribune, que M. Jourdan a retiré sa fille d'un lycée de l'Etat pour la confier aux Dames de la Mère de Dieu.

Un autre député — bien qualifié assurément — a voté aussi pour la laïcisation : c'est M. Wilson.

Le gendre de M. Grévy fait cependant élever ses deux filles dans un de ces établissements dont il réclame l'immédiate laïcisation : chez les sœurs de Marie-Auxiliatrice de l'avenue d'Iéna. L'année dernière, Melles Wilson ont fait leur première communion dans la chapelle de cette maison religieuse, et leur père, qui assistait à la cérémonie à côté de sa femme, a édifié tous les fidèles par les marques non dissimulées d'une profonde émotion.

Missionnaires morts en 1895

Les *Missions catholiques* viennent de publier la liste des missionnaires morts dans le cours de l'année 1895. Ils sont au nombre de 135, dont 4 évêques.

Les 135 défunts se divisent ainsi au point de vue des nationalités : 3 Belges, 5 Allemands, 17 Italiens, 3 Irlandais, 1 Dominicain, 1 Russe, 1 Hindou, 1 Bosniaque, 1 Badois, 7 Espagnols, 2 Hollandais, 1 Dalmate, 1 Polonais, 1 Chinois, 1 Canadien, 1 Chilien, 1 Péruvien, 1 Uruguayen, 1 Mexicain, 1 Américain du Nord, 1 Autrichien, 1 Bulgare, 7 Alsaciens, Lorrains, 75 Français.

L'ÉGLISE DU CANADA

QUATRIÈME PÉRIODE

Quatrième Evêque de Québec :

Mgr PIERRE HERMAN DOSQUET.

(1734-1739)

Gouverneur :

De BEAUHARNOIS (1726-1747).

Mgr Dosquet né à Lille, en 1691, fut sacré par le Pape Benoît XIII, le 25 décembre 1729, sous le titre d'évêque de Samos, et

nommé assistant au trône pontifical, et Clément XII confirma son élection comme coadjuteur de l'évêque de Québec, par une bulle du 24 juillet 1730.

Mgr Dosquet revint au Canada comme évêque de Québec, en 1734 ; mais il retourna en France l'année suivante, et, après plusieurs années passées tantôt à Rome, tantôt à Paris, il donna sa démission le 25 juin 1739, en faveur de Mgr de l'Auberivière. Il devint ensuite vicaire général de l'archevêque de Paris, et mourut à Paris, en 1777.

La population de la colonie lorsque Mgr Dosquet donna sa démission comme évêque de Québec, était de 42,700 âmes.

La conséquence des représentations de Mgr Dosquet, fut la démission de Mgr de Mornay en faveur de son coadjuteur, le 12 septembre 1733. Il préféra se décharger de toute administration, plutôt que de venir résider dans son diocèse qu'il ne visita jamais. Il mourut à Paris, le 28 novembre 1741, à l'âge de 78 ans.

Les principaux événements civils et politiques sous l'épiscopat de Mgr de Mornay, furent : l'érection du fort Saint-Frédéric sur le lac Champlain, en 1729 ; la nomination de l'intendant Hocquart, en 1731 ; la mort de dix-huit cents personnes enlevées par le fléau de la picote.

Cinquième évêque de Québec

*Mgr FRANÇOIS LOUIS POURROY de
L'AUBERIVIÈRE.*

(1739-1740)

Gouverneur

De BEAUHARNOIS (1726-1747)

Choisi, par Mgr Dosquet en 1739, pour lui succéder, Mgr de l'Auberivière, né à Grenoble, le 17 juin 1711, fut sacré évêque de Québec, à Paris, le 21 décembre de la même année, par Mgr de Mornay, ancien évêque de Québec.

Le premier acte de Mgr de l'Auberivière, après sa consécration, fut d'autoriser l'abbé Hazeur, grand pénitencier de la cathédrale, à prendre possession du siège de Québec, en son nom ; c'est ce qu'il fit en juin 1740.

Comprenant que sa présence était nécessaire dans un diocèse privé de son premier pasteur, Mgr de l'Auberivière se hâta de

faire ses préparatifs, et s'embarqua pour Québec, où il arriva le 7 août 1740.

Arrivé à Québec en parfaite santé, Mgr de l'Auberivière tomba malade, cinq jours après, des fièvres contractées en soignant les malades pendant la traversée, mourut et fut inhumé le 20 du même mois, par le doyen du chapitre, l'abbé de Lotbinière.

La mort de Mgr de l'Auberivière causa les regrets les plus vifs à la population de Québec qui avait déjà conçu pour lui les sentiments de la plus haute estime. Sa charité et son dévouement avaient été tels, et sur le vaisseau et à Québec, que tous le regardaient comme un saint.

Aussitôt après le décès de Mgr de l'Auberivière, le chapitre s'assembla et nomma l'abbé Miniac, vicaire général du diocèse de Québec, et l'abbé Courtois, prêtre de Saint-Sulpice, grand vicaire à Montréal. Ce dernier refusa cette dignité, et fut remplacé par l'abbé Marchand, curé de Boucherville, prêtre canadien très estimé.

Les principaux événements civils et politiques arrivés sous l'épiscopat de Mgr Dosquet et celui de Mgr de l'Auberivière, sont : la construction du fort de la Reine sur l'Assiniboine par de la Vérendrye, en 1738 ; l'élan donné par l'intendant Hocquart à l'exploitation des bois et des richesses minérales du pays.

(x) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (x)
SAINTE ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

HEUREUSE ENCRATIDA

(Suite)

Comme elle achevait ces mots, la porte s'ouvrit et l'évêque apparut dans le cachot. La sainte martyre voulut se soulever sur sa couche, mais le prélat s'agenouilla pieusement auprès d'elle. Il fixa les plaies béantes d'Encratida et comprit par l'étendue de ses maux, jusqu'où s'était élevé son courage, puis il loua Dieu en disant :

« Bienheureuse êtes-vous, ma fille, parce que vous avez répandu votre sang pour Jésus-Christ.

— Pas encore, répondit la sainte, je sais de l'Époux divin que j'aurai des supplices beaucoup plus grands.

— Encore plus, interrompit Marcella.

— Oui, encore plus, affirma Enkratida ; mais que Dieu soit béni, je dois sauver des âmes. Deux surtout, trois peut-être me sont confiés ; il n'y a pas de rédemption sans sacrifice.

— Qui est cette jeune fille ? demanda Valère,

La diaconesse nomma Marcella et la désigna comme sœur du général Eudonte.

— Quoi, dit Valère étonné, la sœur de ce malheureux qui fit découvrir nos frères il y a trois jours. Est-elle chrétienne ?

— Hélas non, gémit Enkratida.

— Je suis chrétienne, mon père, interrompit Marcella. J'appartiens au Christ par le désir et la foi ; il me manque le baptême et c'est à vous, Pasteur de ce troupeau persécuté, que je viens demander le sacrement qui ouvre les portes du ciel."

Tout en parlant, elle s'était prosternée aux pieds de l'évêque.

Des lèvres d'Enkratida mourante, cette parole tomba comme un chant :

" Béni soit le Christ."

Valère interrompit Marcella :

" Agissez-vous spontanément et sans aucun motif humain ?

— Oui, librement, répondit-elle, pour le seul amour de Dieu.

— Êtes-vous disposée à tout souffrir pour Jésus-Christ et avec le secours de sa grâce ? continua l'évêque.

— Oui tout pour Lui, assura Marcella avec conviction.

— Songez-y, ma fille, le sang, la noblesse, réclameront leurs droits : aurez-vous le courage de les fouler aux pieds ?

— J'immole tout à Dieu, répondit Marcella.

— Mais le monde criera vengeance si vous cessez d'être son esclave.

— Que m'importe, je veux être chrétienne !

— Regardez Enkratida, dit encore l'évêque ; peut-être devrez-vous comme elle commencer dans la contradiction une nouvelle vie qui s'achèvera par le martyre. Dieu peut permettre que vous baigniez de larmes un pain devenu votre seule nourriture, que vous habitiez une prison, que vous portiez les chaînes des persécutés, je ne veux point vous tromper ; réfléchissez bien : aurez-vous le courage, comme votre amie, d'être une vierge martyre ?

— Je suis faible, mon père, fit humblement Marcella, mais avec la grâce de Dieu, j'espère marcher sur les traces d'Enkratida.

Ecoutez ma prière et fortifiez-moi par le baptême.”

Valère le promit et la fille d'Otéoméro, fière de son amie lui tendit ses draps déchirés et ensanglantés. Marcella puisa dans cette étreinte le courage du martyr.

Le géolier les arracha l'une à l'autre. Il pénétra dans le cachot disant qu'il était temps de laisser seule Encratida. L'évêque, qui était aussi prisonnier, fut réintégré dans son réduit, la diaconesse et Marcella se retirèrent également.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu chez les Sœurs du Rosaire, le 7 ; à St-Tite, le 9 ; à Ste-Justine, le 11 ; au couvent de St-Thomas, le 13. — Le *Herald* de Montréal a rétracté, dans son numéro du 26, la dépêche mensongère que son correspondant québécois lui avait adressée à notre sujet. Il a choisi le meilleur parti. — *La Patrie* prétend que le *Soleil* a reçu un monitum de son Ordinaire. Nous n'en savons rien, mais c'est bien possible. — *La Patrie* tremble et multiplie les bravades pour dissimuler sa frayeur. Elle a un vague soupçon que pour elle les bonnes années sont peut-être terminées. — Nous avons reçu de MM. Cadieux & Derome l'Almanach-annuaire du clergé canadien pour 1897. Cette publication devrait recevoir plus d'encouragement, car elle rend de très grands services. — M. Raymond Casgrain est à Paris depuis quelques semaines. — M. le curé de Portneuf a dû, lui aussi, contredire la dépêche du *Herald*, et l'informer que les marguilliers n'avaient jamais menacé de démissionner — ce qui du reste, n'aurait pas modifié son attitude. — *La Vérité* poursuit M. Fréchette pour \$50,000 piastres, en attendant qu'elle le poursuive au criminel.



Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN curé, du Cap-Santé, Portneuf.